Soixante-treizième année. — N° 243. Le Numéro : 1 franc. Lundi 1er Septembre 1941.

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Etranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	405 »	225 »	125 »
Etranger. Autres pays	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loges) de la franc-maçonnerie (*suite*) (p. 3686).

Ministère de l'intérieur.

Nos 3597 et 3690. *Décrets* des 19 juillet et 28 août 1941 portant promotion et honorariat (administration préfectorale) (p. 3686).

N° 3688. *Décret* du 28 août 1941 portant transfert d'un chef-lieu d'arrondissement (p. 3686).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêté portant affectation (attaché financier) (p. 3687).

Ministère de la guerre.

N° 3400. *Décret* du 11 août 1941 modifiant les droits à la solde progressive des militaires indigènes des compagnies sahariennes (p. 3687).

Ministère de la marine.

N° 3670. *Décret* du 28 août 1941 portant expropriation de terrains à Vimines (Savoie) (p. 3687).

Liste d'admissibilité à l'emploi d'agent technique « métallurgiste » des services de l'intendance maritime (p. 3688).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant nominations, mise en disponibilité, promotions et rapportant des nominations (forêts) (p. 3688).

Arrêté et tableaux portant division territoriale et organisation provisoire de la France en conservations et services des forêts (rectificatif) (p. 3688).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Nos 3394 et 3395. *Décrets* du 11 août 1941 portant suppression de passages à niveau et classement de déviations de routes dans la voirie nationale (p. 3688).

Arrêté du 31 mai 1941 portant annulation et ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 3688).

Arrêté du 16 août 1941 désignant des ordonnateurs secondaires (service des constructions provisoires dans les départements) (p. 3689).

Arrêté du 16 août 1941 portant délégation de signature (marchés relatifs à des abris provisoires) (p. 3689).

Arrêtés portant nominations d'un directeur et d'un chargé de mission (commissariat à la reconstruction immobilière) (p. 3689).

Arrêtés portant retrait de fonctions, promotion, réintégration et détachement (inspection des transports, services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones) (p. 3689).

Tableaux d'avancement (inspecteurs généraux et ingénieurs géographes) (p. 3689).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

N° 3611. *Décret* du 25 août 1941 modifiant le décret du 26 juin 1931 réorganisant le crédit agricole en Afrique occidentale française (p. 3690).

N° 3615. *Décret* du 26 août 1941 portant ouverture de travaux, annulations et engagements de dépenses sur les fonds d'emprunt en Afrique occidentale française (p. 3690).

N° 3661. *Décret* du 27 août 1941 portant extension aux colonies des Antilles et de la Réunion des dispositions de l'article 136 de la loi de finances du 29 avril 1926 (p. 3691).

N° 3662. *Décret* du 27 août 1941 modifiant le décret du 30 mai 1940 portant organisation de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale et de la section technique d'agriculture coloniale (p. 3690).

Arrêté portant rappel d'ancienneté pour services militaires (p. 3691).

Arrêté portant majoration de traitements (p. 3691).

Arrêtés portant nominations, titularisations, détachement, relèvement de fonctions et mise hors cadres (personnel colonial) (p. 3692).

Liste des militaires blessés ou malades rapatriés (p. 305 *a* à 315 *a*).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Avis de tirage 5 p. 100 amortissable 1920 (p. 3692).

Avis de tirage : obligations 5 p. 100 amortissable 1938 (p. 3692).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décision du bureau national de répartition de la pomme de terre réglementant la répartition des pommes de terre de semence pour la campagne 1941-1942 (rectificatif) (p. 3692).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Liste par obédience des dignitaires (hauts grades et officiers de loges) de la franc-maçonnerie.

Les présentes listes ont été établies d'après les premiers relevés des tableaux de 1920 à 1940; elles portent mention des adresses, fonctions et professions indiquées sur les documents des loges au moment de l'inscription de l'intéressé.

Peuvent figurer parmi ces listes, des membres des sociétés secrètes qui ont démissionné depuis leur inscription ou qui se trouvent décédés.

Les secrétariats d'Etat devront faire connaître à la présidence du conseil les fonctions actuelles occupées par les fonctionnaires dont les noms figurent sur ces listes.

2° *Grand Orient de France* (suite).

Deconinck (Camille), représentant, 23, rue de Bâle, Mulhouse (Haut-Rhin), L. Parfaite Harmonie (or. 1932 à 1935).
Delcous (Camille), 31°, professeur, 5, rue des Lois, Toulouse (Haute-Garonne), L. Les Cœurs Réunis (vén. 1924-1925 et 1935).
Delcrus (Pierre-Nicolas-Eugène), 18°, 4, rue Brown-Sequard, Paris (15e), L. Les Zélés Philanthropes.
Deklon, surveillant principal des prisons, en retraite, 32°, 3, avenue Bel-Air, Cannes (Alpes-Maritimes).
Deklon 32°, représentant en charbons, 129, rue Lafayette, Paris (10e), Ch. L'Effort (membre honoraire).
Deklon (François), 30°, représentant, 103, boulevard de Magenta, Paris, L. Clémente Amitié.
Deleau (Georges), 18°, retraité, Vichy (Allier), L. La Cosmopolite.
Delecroix (Henri), 18°, ancien député du Nord, ancien maire d'Herm, brasseur, 11, place d'Herm, Herm (Nord), Ch. Lumière du Nord, L. Lumière du Nord.
Delestre (Eugène), plombier, 8, rue de Marly, Rueil (Seine-et-Oise), L. Les Fidèles d'Hiram (couvreur en 1930).
Delforge (Alphonse-Alexis), 18°, architecte, 12 *bis*, avenue des Gobelins, Paris (5e), Ch. L'Effort (Elémonisaire de 1929 à 1934), L. L'Enseignement mutuel (vén. 1929).
Delfour (Joseph-Henri-Gérard), comptable, rue Lapeyrade, Villefranche (Aveyron), L. Nouvelle Cordialité.
Delfour (Pierre), négociant en bois, Egletons (Corrèze), L. Intime Fraternité (or. 1925).
Delhery (Hilaire-Maurice), homme de lettres, journaliste, 5 *bis*, avenue de Saint-Mandé, Paris, L. Ernest Renan (secr. 1927-1928, 2e surv. 1929).
Deligne (André-Désiré), instituteur, Montillot (Yonne), L. La Fraternité (secr. 1936).
Deligny (Eugène-Auguste), 31°, 45 *bis*, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine), L. Athéna (or. 1937).
Delis (Jean-Michel), directeur d'école, 130, rue du Jardin-Public, Bordeaux (Gironde), L. Les Françaises et Les Neuf Sœurs réunies (or. de 1932 à 1937).
Delisle (Jean), employé de commerce, 5, rue Neuve-des-Chalets, Toulouse (Haute-Garonne), L. Les Vrais Amis Réunis et l'Indépendance Française.
Delix (Jean-Marcel), 18°, entrepreneur de travaux publics, Samatan (Gers), L. Parfaite Harmonie.
Dellac (Jean), 18°, instituteur, 75, rue du Commandant-Arnoult, Bordeaux (Gironde), Ch. Française d'Aquitaine et Candeur réunies, L. Les Francs Chevaliers de Saint-André d'Ecosse et La Solidarité réunis.
Delluc (Benjamin-Charles), 18°, retraité de l'octroi, 4, rue Héliot, Toulouse (Haute-Garonne), L. La Française des Arts.
Delmas (Auguste), industriel, la Bastide-Ronarioux (Tarn), L. Avenir Social secr. 1936-1937)
Delmas (Célestin), 18°, boucher, avenue de la République, Béziers (Hérault), L. L'Action Sociale.
Delmas (Florentin-Louis-Marius), 18°, professeur E. P. S., Saint-Pons (Hérault) Ch. Réunion des Amis Choisis, L. Avenir Social (vén. 1935 à 1937, or. 1926 à 1934).
Delmas (Raymond), 30°, adjoint au maire de Marseille, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Union des Rites (fondateur).
Delmas (Raymond), 30°, industriel, 7, boulevard de la Madeleine, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Vérité Réformée hon. le 31-12-1934).
Delmas (Raymond-Louis), industriel, 30°, 1, rue Malaval, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Amis du Travail (vén. 1921-1922).
Delmas (S.-Stéphen), 33°, résident supérieur honoraire, 29, cours du Maréchal-Foch, Bordeaux (Gironde), L. L'Etoile de l'Avenir (vén. 1932).
Delmas (Stéphen), administrateur de sociétés, 8, villa Ségur, Paris (7e). L. L'Etoile de l'Avenir (secr. 1931).
Delmas (Stéphens-Marius), 30°, gouverneur des colonies, Béziers (Hérault). Ch. Réunion des Amis choisis, L. L'Action Sociale.
Delmez (Ferdinand), dactylographe, 4, rue des Boucheries, Saint-Denis (Seine), L. Union Philanthropique (secr. 1930).
Delmont (Camille-Léon), 18°, commis principal des postes, 79, rue Bobillot, Paris (13e), Ch. Unité Maçonnique, L. La Jérusalem Ecossaise.
Delnomdedieu (Jean), 30°, instituteur public, 27, rue Marceau, Agen (Lot-et-Garonne), Ch. La Vraie Fraternité, L. La Vraie Fraternité.
Deloire (Jacques-Marius), 33°, directeur école pratique de commerce, Cluny (Saône-et-Loire), Ch. Les Elus, L. Les Arts Réunis (vén. 1927 à 1939), L. L'Industrie (or. 1923).
Deloisy (Joseph), 18°, huissier, 25, rue de la Bourse, Saint-Etienne (Loire), L. Industrie.
Delomel (Charles-Léon), 30°, chapelier, 37, rue Nationale, Tourcoing (Nord), C. Ph. Lumière du Nord, L. Amitié, L. Indépendance et Progrès.
Delon (Camille-Marcel), avocat consultant, 34, rue Mazarine, Paris, L. L'Enseignement Mutuel (secr. 1923).
Delonca (Aimé), commis postes, télégraphes et téléphones, 10, rue Viennet, Béziers (Hérault), L. Réunion des Amis Choisis (or. 1931).
Delord (Angelo), employé, 25, boulevard Saint-Clément, Saint-Barthélemy, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Réunion des Amis Choisis (1er surv. 1936).
Delorme (Adolphe), dessinateur, 6, rue Fourcade, Paris (15e), L. L'Effort (secr. 1932 à 1934, 1936).
Delorme (Charles-Bernard), 18°, instituteur, la Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), Ch. Les Frères du Mont Laonnois, L. Fraternité.
Delouche (Ernest), directeur d'assurances, 17, rue Admyrault, la Rochelle (Charente-Inférieure), L. Union Parfaite (hosp. 1926, 1928, 1937).
Deloux (Léon-Louis), fabricant de tulle, 32, rue Fulton, Calais (Pas-de-Calais), L. Indépendance et Progrès (or. 1935, 1937).
Delpeuch (Marcel-Adrien), employé de commerce, 11, rue Eugène-Gibez, Paris (15e), L. La Renaissance (secr. 1933).

(*A suivre.*)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

N° 3597. — **Décret du 19 juillet 1941 portant promotion.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu les lois des 1er avril 1923, 17 avril 1924, 9 décembre 1927 et 19 mars 1928;

Vu la loi du 18 juillet 1941 relative à l'organisation du Gouvernement;

Sur la proposition de l'amiral de la flotte, vice-président du conseil, et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Schmidt, préfet de Meurthe-et-Moselle, est élevé, à titre militaire, à la 2e classe personnelle de ses fonctions, à dater du 21 septembre 1940, avec un reliquat de bonifications d'ancienneté pour services militaires de 1 an 7 mois 24 jours.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 19 juillet 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte, ministre vice-président du conseil,
A. DARLAN.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

N° 3690. — **Décret du 28 août 1941 portant honorariat.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu les décrets des 28 février 1863 et 12 septembre 1901 relatifs à l'honorariat des fonctionnaires de l'administration préfectorale;

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons:

Art. 1er. — Sont nommés préfets honoraires et jouiront des prérogatives attachées à ce titre, MM. Mailhos et Richardot, sous-préfets de 1re classe, précédemment admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 28 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

N° 3688. — **Décret du 28 août 1941 portant transfert d'un chef-lieu d'arrondissement.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu l'arrêté consulaire du 17 ventôse an VIII;

Vu l'article 41 de la loi du 10 mai 1838;

Vu l'article 50 de la loi du 10 août 1871;

Vu le décret du 10 septembre 1926;

Vu la loi du 12 octobre 1940 portant suspension des conseils généraux et des con-

seils d'arrondissement et, notamment, les articles 2, 5 et 7;

Vu l'avis du sous-préfet de Lapalisse en date du 7 juin 1941;

Vu l'avis du préfet de l'Allier en date du 13 juin 1941;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons:

Art. 1er. — Le chef-lieu de l'arrondissement de Lapalisse (Allier) est transféré de Lapalisse à Vichy.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 28 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Attaché financier.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances en date du 27 juillet 1941, M. Aris, attaché financier, a été affecté au poste d'attaché financier en République Argentine et en Uruguay.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

N° 3400. — Décret du 11 août 1941 modifiant les droits à la solde progressive des militaires indigènes des compagnies sahariennes.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à la guerre et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu le décret du 25 novembre 1927 relatif à la réorganisation des compagnies sahariennes et les textes subséquents;

Vu le décret du 22 janvier 1926 relatif à la solde et aux indemnités des officiers et militaires non officiers des compagnies sahariennes et les divers décrets qui l'ont modifié;

Vu les décrets du 10 janvier 1912 et du 11 janvier 1913 sur la solde et les tarifs des troupes métropolitaines,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 8 du décret du 25 novembre 1927 reçoit les modifications suivantes:

Remplacer le 5e alinéa ainsi conçu:

« Les indigènes peuvent également être admis aux compagnies sahariennes en qualité de commissionnés, mais, à ce titre, ils perçoivent toujours l'échelon de solde inférieur, à l'exception:

« 1° De ceux d'entre eux qui proviennent des rengagés, lesquels ont droit à la solde et à la majoration correspondant au total des services accomplis en qualité de non commissionnés;

« 2° Des cavaliers auxquels la solde est allouée dans les mêmes conditions qu'aux indigènes rengagés »,

Par le suivant:

« Les indigènes peuvent également être admis aux compagnies sahariennes en qualité de commissionnés; dans cette situation, quelle que soit leur origine ou leur catégorie (fantassins, méharistes ou cavaliers), ils reçoivent la solde et la majoration correspondant au total de leurs services ».

Art. 2. — Le décret du 22 janvier 1926 relatif à la solde et aux indemnités des officiers et militaires non officiers des compagnies sahariennes, modifié par divers décrets (tarif n° 32 annexé au décret du 11 janvier 1913), reçoit les modifications suivantes:

3° Militaires indigènes non officiers. — Colonne: « observations »:

Remplacer le 2e alinéa ainsi conçu:

« Le temps passé sous les drapeaux par les hommes de troupe indigènes autres que les cavaliers, en vertu d'une commission, ne compte pas pour le droit à la solde progressive (solde et majoration de solde) »,

Par le suivant:

« Le temps passé sous les drapeaux par les hommes de troupe indigènes comme appelés, engagés, rengagés ou commissionnés dans les formations régulières sahariennes ou autres, compte pour le droit à la solde progressive (solde et majoration de solde) ».

Art. 3. — Le ministre secrétaire d'Etat à la guerre et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 11 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à la guerre,
Gl HUNTZIGER.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

MINISTÈRE DE LA MARINE

N° 3670. — Décret du 28 août 1941 portant expropriation de terrains à Vimines (Savoie).

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Considérant qu'il est nécessaire pour le département de la marine d'acquérir des terrains sis dans la commune de Vimines (Savoie),

Vu le décret-loi du 8 août 1935 concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment l'article 59;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 complétant le précédent;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à la marine,

Décrétons:

Art. 1er. — Sont soumises à l'expropriation pour cause d'utilité publique les parcelles et parties de parcelles teintées en rose sur le plan ci-joint, inscrites à la section F du cadastre de la commune de Vimines et ayant les contenances suivantes:

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS		NOMS DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS à la matricule cadastrale.	SURFACES A EXPROPRIER		
Section.	Numéro.		Ha.	A.	Ca.
F	109	Mme Millias (Jean-Claude), veuve, née Vuillermet, demeurant à Pierres-Rouges, à Vimines (Savoie)	00	58	60
	106	Mme Millias (Jean-Claude), veuve, née Vuillermet, demeurant à Pierres-Rouges, à Vimines (Savoie)	00	02	50
	110	Mme Millias (Jean-Claude), veuve, née Vuillermet, demeurant à Pierres-Rouges, à Vimines (Savoie)	00	14	80
		Surface totale à acquérir	00	75	90

Art. 2. — Il y a urgence à prendre possession desdits terrains.

Art. 3. — L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Vichy, le 28 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte,
ministre secrétaire d'Etat à la marine,

A. DARLAN.

Liste d'admissibilité à l'emploi d'agent technique « métallurgiste » des services de l'intendance maritime.

Par décision de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef les forces maritimes françaises, en date du 22 août 1941, ont été reconnus admissibles à l'emploi d'agent technique de 3e classe des services de l'intendance maritime (spécialité: métallurgiste) à la suite du concours ouvert le 29 avril 1940:

M. Bizien (Henri), ouvrier dessinateur à la direction de l'intendance maritime à Brest.

M. Soucas (Pierre), ouvrier mécanicien frigoriste à la direction de l'intendance maritime à Toulon.

M. Le Guen (Roger), ouvrier dessinateur à Rochefort.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Forêts.

Par arrêté en date du 13 août 1941, M. Alba (Paul-Lucien-Gabriel), inspecteur des forêts de 1re classe, détaché auprès du secrétaire d'Etat aux colonies pour le service forestier de l'Afrique occidentale française, est nommé conservateur des forêts hors cadres de 3e classe et maintenu, en cette qualité, dans sa position actuelle de détachement.

Par arrêtés en date du 11 août 1941.

M. Albrecht (Lucien-Jean), garde domanial des forêts à Sampans (Jura), est mis en disponibilité à compter de la date de la présente décision.

M. Grandadam (Oscar), garde domanial des forêts à Benfeld (Bas-Rhin), mis temporairement à la disposition du conservateur des forêts à Châteauroux (Indre), est mis en disponibilité, sur sa demande, à compter de la date de la notification.

M. Verot (Louis-Henri), garde domanial des forêts à la maison forestière des Sauvignes, commune de Châtel-Gérard (Yonne), non installé, est mis en disponibilité sur sa demande, à compter du 7 juin 1941.

M. Oger (Alphonse-Auguste), garde domanial des forêts à la maison forestière de Sorel-Moussel, commune de Sorel-Moussel (Eure-et-Loir), non installé, est nommé en la même qualité à la maison forestière du Canard, commune de Fontenai-les-Louvets (Orne), triage n° 20 de l'inspection d'Alençon, en remplacement de M. Crenn, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Glize (Jean), garde domanial des forêts à Seuzey (Meuse), non installé, est nommé en la même qualité au poste de Vaux-les-Palameix (Meuse), triage n° 1 de l'inspection de Saint-Mihiel, en remplacement de M. Morillon, non acceptant.

Par arrêté en date du 31 juillet 1941, ont été promus à titre précaire et révocable:

Commis des forêts de 2e classe à Gray (Haute-Saône), M. Piercy (René-Auguste-Camille-Etienne), brigadier des forêts de 4e classe à Vauconcourt (Haute-Saône).

Commis des forêts de 4e classe à Paris-Est, M. Ruet (Jean-Sylvain), garde domanial des forêts de 4e classe à la maison forestière de Pontigny, commune de Vergigny (Yonne).

Commis des forêts de 3e classe à Mâcon (Saône-et-Loire), M. Lanteri (Jean-François), garde domanial des forêts de 2e classe à Entrevaux (Basses-Alpes).

Commis des forêts de 1re classe à Chaumont (Haute-Marne), M. Devaussuzenet (Paul-Albert), brigadier des forêts de 3e classe à Nogent-en-Bassigny (Haute-Marne).

Commis des forêts de 4e classe à Bordeaux-Sud (Gironde), M. Galy (Médéric-Jean-Baptiste), garde domanial des forêts de 5e classe à Ascou (Ariège).

Par arrêtés en date du 11 août 1941:

Est rapporté l'arrêté du 7 juin 1941, en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des forêts, au poste de Vaux-les-Palameix (Meuse), de M. Morillon (Jules-Jean), candidat militaire non acceptant.

Est rapporté l'arrêté en date du 8 mai 1941, en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des forêts à Draguignan (Var), de M. Perre (Louis-Claude), garde domanial des forêts à Tarascon (Bouches-du-Rhône).

M. Perre est maintenu, sur sa demande, garde domanial des forêts au poste de Tarascon (Bouches-du-Rhône).

Est rapporté l'arrêté en date du 8 mai 1941, en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des forêts à Felletin (Creuse), de M. Gras (Jean-Henri), garde domanial des forêts à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

M. Gras est maintenu, sur sa demande, garde domanial des forêts au poste de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

Tableau de l'organisation provisoire des conservations des forêts traversées par la ligne de démarcation entre les zones occupée et non occupée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1941: page 3192, 2e colonne:

DÉSIGNATIONS des conservations, commissions et services.	NUMÉRO d'ordre.	DÉPARTEMENTS rattachés.
Au lieu de:		
« Vesoul.....	32e	Haute-Saône »,
Lire:		
« Vesoul.....	32e	Haute-Saône, territoire de Belfort ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Nos 3394 et 3395. — Décrets du 11 août 1941 portant suppression de passages à niveau et classement de déviations de routes dans la voirie nationale.

Par décret en date du 11 août 1941, a été prononcé le classement dans la voirie nationale de la déviation de la route nationale n° 71 comportant passage au-dessus du chemin de fer de Troyes à Saint-Florentin, au territoire de Bréviandes (Aube), entre les points kilométriques 47,546 et 48,035.

Le même décret a prononcé le classement dans la voirie municipale de la commune de Bréviandes de la section délaissée de la route nationale.

Par décret en date du 11 août 1941, a été prononcé le classement dans la voirie nationale de la déviation de la route nationale n° 19, établie entre les points kilométriques 60,640 et 61,067, comportant le passage au-dessus du chemin de fer de Paris à Belfort, au territoire de Troyes, lieudit « Saint-Martin » (Aube).

Le même décret a prononcé le classement dans la voirie urbaine de la ville de Troyes de la section délaissée de la route nationale.

Fonds de concours.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat aux communications en date du 31 mai 1941, les crédits ci-après, accordés au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, ont été annulés sur l'exercice 1940 et reportés sur l'exercice 1941.

EXERCICE 1940

ANNULATIONS DE CRÉDITS

1re section.

Chap. 27. — Services extérieurs. — Locaux, mobilier, fournitures.....	1.194.000 »
Chap. 31. — Matériel électrique	68.039.745 »
Chap. 32. — Transport des correspondances, du matériel et du personnel	670.000 »
Total de la 1re section.	69.903.745 »

2e section.

Chap. 49. — Transport et emballage du matériel.....	1.184.316 »
Chap 50. — Travaux de programme. — Bâtiments.....	722.667 »
Chap. 53. — Travaux complémentaires de premier établissement. — Bâtiments.....	4.821.114 »
Chap. 55. — Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel électrique et radioélectrique.....	29.284.316 »
Chap. 57 *bis*. — Défense passive	38.696.635 »
Total de la 2e section..	74.709.548 »
Total général.....	144.613.293 »

EXERCICE 1941

OUVERTURE DE CRÉDITS

1re *section.*

Chap. 30. — Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures	1.194.000 »
Chap. 35. — Matériel électrique	68.039.745 »
Chap. 36. — Transport des correspondances, du matériel et du personnel	670.000 »
Total de la 1re section	69.903.745 »

2e *section.*

Chap. 53. — Transport et emballage du matériel	1.184.316 »
Chap. 54. — Travaux de programme. — Bâtiments	722.667 »
Chap. 57. — Travaux complémentaires de premier établissement. — Bâtiments	4.821.114 »
Chap. 59. — Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel électrique et radioélectrique	29.284.816 »
Chap. 61 *bis.* — Défense passive	38.696.635 »
Total de la 2e section.	74.709.548 »
Total général	144.613.293 »

Il est pourvu aux dépenses autorisées par l'arrêté interministériel précité au moyen de ressources spéciales versées à cet effet à titre de fonds de concours et de remboursements d'avances dans les caisses des receveurs des postes, télégraphes et téléphones.

Constructions provisoires dans les départements.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le secrétaire d'Etat aux communications,

Vu l'article 82 du décret du 31 mai 1862 portant règlement sur la comptabilité publique;

Vu la loi du 11 octobre 1940, modifiée et complétée par la loi du 12 juillet 1941;

Vu la loi du 12 juillet 1941 relative à la construction, à l'installation et à l'aménagement d'abris provisoires;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont désignés comme ordonnateurs secondaires du secrétariat d'Etat à la production industrielle pour les dépenses du service des constructions provisoires dans les départements, les fonctionnaires et agents désignés en cette même qualité pour les dépenses du commissariat à la reconstruction immobilière par l'arrêté interministériel du 25 janvier 1941 (*Journal officiel* du 22 mars 1941, p. 1275).

Ils liquident et mandatent les dépenses conformément aux règles de la comptabilité publique.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques, le conseiller d'Etat secrétaire général aux travaux et transports et le conseiller d'Etat secrétaire général à l'industrie et au commerce intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 août 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:
Le directeur de l'administration centrale,
BEAU.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

Abris provisoires.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le secrétaire d'Etat aux communications,

Vu la loi du 12 juillet 1941 relative à la construction, à l'implantation et à l'aménagement d'abris provisoires;

Sur la proposition du conseiller d'Etat secrétaire général à l'industrie et au commerce intérieur,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les chefs de services régionaux du commissariat à la reconstruction immobilière et les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, délégués régionaux à la reconstruction immobilière, reçoivent délégation du secrétaire d'Etat à la production industrielle à l'effet d'approuver et de signer en son nom les marchés relatifs à la construction, à l'implantation et à l'aménagement d'abris provisoires. Cette délégation est limitée aux marchés dont le montant n'excède pas 1 million de francs.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat secrétaire général à l'industrie et au commerce intérieur et le conseiller d'Etat secrétaire général aux travaux et transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 août 1941.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:
Le directeur de l'administration centrale,
BEAU.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

Commissariat à la reconstruction immobilière.

Par arrêté du 12 août 1941 du secrétaire d'Etat aux communications, M. Lehuerou-Kerisel (Jean), délégué régional à Orléans, a été nommé, à compter du 16 août 1941, directeur des services techniques au service central du commissariat à la reconstruction immobilière, en remplacement de M. Surleau, qui a été appelé à un autre poste.

Par arrêté du 16 août 1941 du commissaire à la reconstruction immobilière, M. Leconte (André), architecte, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, a été nommé, à compter du 16 août 1941, chargé de mission au commissariat à la reconstruction immobilière.

Inspection des transports.

Par arrêté en date du 18 août 1941, M. Champsaur (Maurice-Camille-Marie), inspecteur des transports de 4e classe, a été admis à cesser ses fonctions à dater du 25 août 1941, par application des dispositions de la loi du 17 juillet 1940 prorogée par les lois des 23 octobre 1940 et 29 mars 1941.

Services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 29 juillet 1941, ont été promus directeurs régionaux les directeurs départementaux désignés ci-après:

A Lille, M. Colle, de Mézières.

A Toulouse, M. Saunier, de Quimper.

Par arrêtés en date du 25 août 1941:

1° M. Moignet, inspecteur général à la disposition du ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères pour le service du Maroc, a été réintégré dans les cadres et affecté au service de l'inspection générale;

2° M. Zimberger, directeur régional à Nancy, a été mis à la disposition du ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères pour le service du Maroc.

Tableau d'avancement des inspecteurs généraux et ingénieurs géographes.

Par arrêté en date du 14 août 1941, le tableau d'avancement des inspecteurs généraux et ingénieurs géographes a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1941:

A. — AVANCEMENT DE GRADE

1° *Pour le grade d'inspecteur général de 2e classe.*

MM. L'Hôte.
Marin.
MM. Schmerber.
Vignal.

2° *Pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe.*

MM. Reignier.
Recordon.
de Montard.
Testard.
MM. Delienne.
Maugenest.
Bidan.
Masson.

B. — AVANCEMENT DE CLASSE

1° *Pour ingénieur en chef hors classe.*

MM. Barrère.
Jacquinet.
M. Rumeau.

2° *Pour ingénieur en chef de 1re classe.*

MM. Charvet.
Tardi.
Codur.
MM. Petitjean.
Poivilliers.

3° *Pour ingénieur ordinaire de 1re classe.*

MM. Seibel.
Daniel.
Laclavère.
Brulebois.
Lejeune.
MM. Gloriod.
Metia.
Lacoste.
de Brommer.

4° *Pour ingénieur ordinaire de 2e classe.*

MM. Petitjean.
Caillemer.
MM. Delooz.
Taton

5° *Pour ingénieur ordinaire de 3e classe, 2e échelon.*

M. Merlin.

Par arrêté en date du 14 août 1941, les avancements suivants ont été accordés à dater du 1er juillet 1941, dans le personnel des ingénieurs géographes de l'institut géographique national, savoir:

1° *Inspecteur général de 2e classe promu inspecteur général de 1re classe.*

M. Hurault.

2° *Ingénieurs en chef hors classe promus inspecteurs généraux de 2e classe.*

MM. L'Hôte (J.-M.).
Marin (C.-L.-L.).
M. Schmerber (A.-C.)

3° *Ingénieurs en chef de 1re classe promus à la hors-classe.*

MM. Barrère (V.-J.-M.).
Jacquinet (J.-R.-P.).
M. Rumeau (A.-J.-A.-E.).

4° *Ingénieurs en chef de 2e classe promus à la 1re classe.*

MM. Charvet (A.).
Tardi (P.-A.-E.).
Codur (A.-M.).
MM. Petitjean (P.-F.).
Poivilliers (G.-J.).

5° *Ingénieurs ordinaires de 1re classe promus ingénieurs en chef de 2e classe.*

MM. Reignier (F.-M.-J.).
Recordon (J.-C.).
de Montard (P.-M.-L.).
Testard (E.-L.).
MM. Delienne (L.-M.-A.).
Maugenest (J.-H.-F.-M.-P.).
Bidan (L.).
Masson (M.-A.).

6° *Ingénieurs ordinaires de 2e classe promus à la 1re classe.*

MM. Seibel (A.-A.-P.).
Daniel (R.-E.-J.).
Laclavère (G.-R.).
Brulebois (C.-J.-J.-H.).
Lejeune (J.-G.-M.).
MM. Gloriod (M.-L.-L.).
Melia (P.-E.-O.).
Lacoste (G.-P.-E.-Z.).
de Brommer (S.-F.-V.).

7° *Ingénieurs ordinaires de 3e classe promus à la 2e classe.*

MM. Petitjean (H.-S.-P.).
Cailliemer (A.).
MM. Delooz (P.-P.-J.-M.-J.).
Taton (R.).

8° *Ingénieur ordinaire de 3e classe, 2e échelon, promu même classe, 1er échelon.*

M. Merlin (L.-A.).

Par arrêté en date du 14 août 1941, M. Vignal, ingénieur en chef géographe de 1re classe, a été promu inspecteur général géographe de 2e classe, à dater du 1er août 1941.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

N° 3611. — Décret du 25 août 1941 modifiant le décret du 26 juin 1931 réorganisant le crédit agricole en Afrique occidentale française.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 18 octobre 1904 réorganisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française et le décret du 25 juin 1940 créant un haut-commissariat de l'Afrique française;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu le décret du 26 juin 1931 réorganisant le crédit agricole mutuel en Afrique occidentale française,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 18 du décret du 26 juin 1931 réorganisant le crédit agricole mutuel en Afrique occidentale française est complété comme suit:

« Pourront également, et sous les mêmes réserves, faire partie des caisses locales, les fédérations d'associations agricoles. »

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 25 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le contre-amiral,
secrétaire d'Etat aux colonies,
A. PLATON.

Le ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

N° 3612. — Décret du 27 août 1941 modifiant le décret du 30 mai 1940 portant organisation de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale et de la section technique d'agriculture coloniale.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur la proposition du contre-amiral, secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu le décret du 30 mai 1940 portant organisation de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale et de la section technique d'agriculture coloniale.

Décrétons:

Art. 1er. — Les articles 3 et 7 du décret du 30 mai 1940 susvisé sont complétés comme il suit:

« *Art.* 3. — Au paragraphe 1er, ajouter:

« Les ingénieurs de l'école centrale des arts et manufactures, les ingénieurs des écoles d'arts et métiers, les ingénieurs de la section française de l'école supérieure d'agriculture et de sylviculture d'Indochine diplômés avec la mention « génie rural » et classés dans la première moitié de leur promotion avec une moyenne au moins égale à 15 ».

Au paragraphe 2, ajouter:

« Les ingénieurs de la section française de l'école supérieure d'agriculture et de sylviculture d'Indochine diplômés avec la mention « recherches agronomiques » et classés dans la première moitié de leur promotion avec une moyenne au moins égale à 15 ».

Au paragraphe 3, ajouter:

« Les ingénieurs de la section française de l'école supérieure d'agriculture et de sylviculture d'Indochine diplômés avec la mention « mutualité agricole » et classés dans la première moitié de leur promotion avec une moyenne au moins égale à 15 ».

Au paragraphe 4, ajouter:

« Les ingénieurs de la section française de l'école supérieure d'agriculture et de sylviculture d'Indochine diplômés avec la mention « agriculture générale » et classés dans la première moitié de leur promotion avec une moyenne au moins égale à 15 ».

« *Art.* 7. — Ajouter:

« Ils peuvent également recevoir une formation spéciale concernant la technologie agricole, les carburants coloniaux, etc., qui leur est donnée au moyen de cours professés à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale et d'exercices pratiques effectués dans les établissements industriels traitant des produits coloniaux et les ateliers de construction de matériel agricole ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le contre-amiral, secrétaire d'Etat aux colonies, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Vichy, le 27 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le contre-amiral,
secrétaire d'Etat aux colonies,
A. PLATON

N° 3613. — Décret du 26 août 1941 portant ouverture de travaux, annulations et engagements de dépenses sur les fonds d'emprunt en Afrique occidentale française.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 22 février 1931 autorisant les gouvernements généraux de l'Afrique occidentale française, de l'Indochine, de Madagascar, les commissariats de la République au Togo et au Cameroun à contracter des emprunts formant un total de 3.900 millions de francs;

Vu les lois des 7 juillet 1934 et 19 mai 1941 modifiant la loi du 22 février 1931 en ce qui concerne l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 8 mai 1931 portant création de budgets spéciaux en Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Indochine, Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Togo et Cameroun;

Vu les décrets des 18 avril 1931, 2 août 1932, 12 mai et 12 décembre 1933, 13 avril 1935, 22 janvier 1936 et 14 mai 1937 autorisant, pour l'Afrique occidentale française, la réalisation de sept tranches d'emprunt fixées respectivement à 215 millions, 90 millions, 85 millions, 60 millions, 60 millions, 60 millions et 80 millions de francs;

Vu les décrets des 29 juillet et 9 novembre 1931, 1er mars, 14 octobre et 25 décembre 1932 (modifié par le décret du 6 septembre 1932), 6 septembre 1933, 25 janvier, 17 avril, 29 septembre et 3 mai 1937, 31 mars et 18 juillet 1938, 16 janvier 1940, portant autorisation d'ouverture de travaux et d'engagement de dépenses;

Sur la proposition du gouverneur général, haut-commissaire de l'Afrique française;

Après avis du ministre secrétaire d'Etat aux finances;

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux colonies,

Décrétons:

Art. 1er. — Sont autorisés en Afrique occidentale française les travaux suivants, ainsi que l'annulation et l'engagement de dépenses sur les fonds d'emprunt jusqu'à concurrence des sommes indiquées ci-après:

	ANNULATIONS	AUTORISATIONS
I. — Ports et rivières	13.806.134	19.602.000
II. — Voies ferrées	4.008.135	17.051.338
III. — Routes et ponts. — Outillage routier	»	40.500.500
IV. — Routes aériennes	»	584.000
V. — Enseignement	651.495	158.000
VI. — Bâtiments militaires	»	»
VII. — Irrigations du Niger	»	80.599.240
VIII. — Aménagement de la production	33.128.472	19.529.761
IX. — Protection sanitaire démographique	50.908.500	52.513.500
Totaux	102.502.736	230.538.339
Montant net des nouveaux engagements de dépenses	128.035.603	

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française.

Fait à Vichy, le 26 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat aux colonies,

A. PLATON.

N° 3661. — Décret du 27 août 1941 portant extension aux colonies des Antilles et de la Réunion des dispositions de l'article 136 de la loi de finances du 29 avril 1926.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu l'article 8 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu l'article 2 de la loi du 2 mai 1855 modifiant l'article 17 de la loi du 25 mai 1838 sur les justices de paix;

Vu le décret du 2 juillet 1862 rendant exécutoire, notamment dans les colonies des Antilles et de la Réunion, la loi précitée du 2 mai 1855;

Vu l'article 136 de la loi de finances du 29 avril 1926,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 136 de la loi de finances du 29 avril 1926 est déclaré applicable dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et le secrétaire d'Etat aux colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 27 août 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,

JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le secrétaire d'Etat aux colonies,

A. PLATON.

Rappel d'ancienneté pour services militaires.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 23 août 1941, les rappels d'ancienneté pour services militaires ci-après ont été conservés dans leur grade aux gouverneurs de 3e classe des colonies dont les noms suivent:

MM. Nicol (Yves), 2 ans 1 mois 25 jours.
Chapoulie (Hugues), 5 ans 2 mois 12 jours.
Rey (Georges), 5 ans 5 mois 16 jours.

Majorations de traitements.

Par arrêté du 25 août 1941 du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du secrétaire d'Etat aux colonies:

Art. 1er. — Bénéficient de la première majoration de traitement de 2.000 fr., prévue par l'article 2 du décret du 27 juillet 1930:

M. Balland, dans l'emploi de procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel de l'Océanie, à partir du 10 mars 1940 jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Baptiste (Joseph-Paulin), dans l'emploi de président du tribunal de 3e classe de Long-Xuyen, à partir du 25 juillet 1940 jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Bartet, conseiller à la cour d'appel de Hanoï, à partir du 23 octobre 1940 (avec rappel d'ancienneté de 2 mois 29 jours pour services militaires).

M. Clermont, juge au tribunal de 2e classe de Soctrang, à partir du 3 octobre 1940 (avec rappel d'ancienneté de 3 mois 19 jours pour services militaires).

M. Cruciani, dans l'emploi de juge d'instruction au tribunal de 2e classe de Pointe-à-Pitre, à partir du 22 octobre 1940 (avec rappel d'ancienneté de 9 jours pour services militaires) jusqu'au 30 mai 1941 (admis à la retraite le 31 mai 1941).

M. Dessama, dans l'emploi de juge au tribunal de 2e classe de Vinh-Long, à partir du 31 octobre 1940 jusqu'au 27 juillet 1941 (admis à la retraite pour compter du 28 juillet 1941).

M. Fabiani, dans l'emploi de conseiller à la cour d'appel de Hanoï, à partir du 25 décembre 1940 (avec rappel d'ancienneté de 1 an 10 mois 11 jours pour services militaires) jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Filippini, dans l'emploi de président du tribunal de 2e classe de Tourane, à partir du 22 février 1940 jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Gorlier, dans l'emploi de président du tribunal de 3e classe de Papeete, à partir du 31 octobre 1940 jusqu'au 26 juin 1941 (promotion pour compter du 27 juin 1941).

M. Guillaume, dans l'emploi de substitut du procureur de la République près le tribunal de 1re classe de Saïgon, à partir du 1er octobre 1940 (avec rappel d'ancienneté de 3 mois 21 jours pour services militaires) jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Jeanne Rose, juge de paix à compétence étendue de Tuléar, à partir du 31 octobre 1940

M. Kirchdoerffer, dans l'emploi de président du tribunal de 2e classe de Cantho, à partir du 22 janvier 1941 jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Lagneau, dans l'emploi de juge au tribunal de 3e classe de Majunga, à partir du 4 mars 1941 jusqu'au 1er août 1941 (admis à la retraite pour compter du 2 août 1941).

M. Lebrault, conseiller à la cour d'appel de Saïgon, à partir du 22 février 1940.

M. Leibenguth, juge de 3e classe dans le ressort de la cour d'appel de Saïgon, à partir du 22 février 1940.

M. Lucciardi, dans l'emploi de juge au tribunal de 1re classe de Haïphong, à partir du 22 janvier 1941 jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 16 mai 1941).

M. Magry, juge de 3e classe dans le ressort de la cour d'appel de Saïgon, à partir du 22 février 1940.

M. Mignard, dans l'emploi de conseiller à la cour d'appel de Hanoï, à partir du 22 janvier 1941 jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Nguyen Xuan Giac, juge de paix à compétence étendue de Baria, à partir du 1er octobre 1940 (avec rappel d'ancienneté de 3 mois 21 jours pour services militaires).

M. Nguyen Xuan Quan, juge de paix à compétence étendue de Travinh, à partir du 19 novembre 1940 (avec rappel d'ancienneté de 2 mois 3 jours pour services militaires).

M. Pompei, dans l'emploi de juge au tribunal de 1re classe de Hanoï, à partir du 14 mars 1941 (avec rappel d'ancienneté de 11 mois 10 jours pour services militaires) jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Raizel, dans l'emploi de juge au tribunal de 1re classe de Saïgon, à partir du 28 février 1941 (avec rappel d'ancienneté de 1 an 3 mois 20 jours pour services militaires) jusqu'au 10 juin 1941 (promotion du 11 juin 1941).

M. Richard, dans l'emploi de juge de 3e classe dans le ressort de la cour d'appel de Saïgon, à partir du 25 juillet 1940 jusqu'au 10 juin 1941 (promotion du 11 juin 1941).

M. Romerio, dans l'emploi de juge au tribunal de 2e classe de Mytho, à partir du 27 avril 1941 (avec rappel d'ancienneté de 9 mois 27 jours pour services militaires) jusqu'au 10 juin 1941 (promotion du 11 juin 1941).

M. Rosé, substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Saint-Louis, à partir du 4 mars 1941.

M. Sanner, dans l'emploi de juge de paix à compétence étendue de Kayes, à partir du 2 février 1941 (avec rappel d'ancienneté de 10 mois 10 jours pour services militaires) jusqu'au 10 juin 1941 (promotion du 11 juin 1941).

M. Sarlat, juge de paix à compétence ordinaire à la justice de paix de 1re classe de Pointe-à-Pitre, à partir du 31 juillet 1939.

M. Severe, dans l'emploi de juge au tribunal de 2e classe de Tananarive, à partir du 31 mai 1941 jusqu'au 10 juin 1941 (promotion du 11 juin 1941).

M. Teitiravou, dans l'emploi de juge de 3e classe dans le ressort de la cour d'appel de Saïgon, à partir du 22 janvier 1941 jusqu'au 17 juillet 1941 (placé en disponibilité spéciale pour compter du 18 juillet 1941).

M. Tran Tan, dans l'emploi de président du tribunal de 3e classe de Majunga, à partir du 31 octobre 1940 jusqu'au 22 août 1941 (reclassé le 11 juin 1941 pour compter du 23 août 1941).

M. Tran Van Ty, dans l'emploi de vice-président du tribunal de 1re classe de Saïgon, à partir du 21 avril 1941 (avec rappel d'ancienneté de 4 mois 27 jours pour services militaires) jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Vidil, dans l'emploi de procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Mytho, à partir du 22 janvier 1941 jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Violle, juge au tribunal de 3e classe de Long Xuyen, à partir du 1er octobre 1940 (avec rappel d'ancienneté de 3 mois 21 jours pour services militaires).

Art. 2. — Bénéficient de la première majoration de traitement de 1.000 fr. prévue par l'article 2 du décret du 27 juillet 1930:

M. Arbes, dans l'emploi de juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, à partir du 3 avril 1941 (avec rappel d'ancienneté de 1 an 6 mois pour services militaires) jusqu'au 10 juin 1941 (promotion du 11 juin 1941).

M. Cordonnie, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Hanoï, à partir du 1er octobre 1940 (avec rappel d'ancienneté de 5 mois 3 jours pour services militaires).

M. Joseph, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, pour compter du 22 février 1941 (avec rappel d'ancienneté de 26 jours pour services militaires).

M. Waddy, dans l'emploi de juge de paix à compétence ordinaire de 3e classe du Lamentin (Martinique), à partir du 10 février 1940 jusqu'au 29 juin 1941 (élevé, sur place, à la 2e classe, le 30 juin 1941).

Art. 3. — Bénéficient de la deuxième majoration de traitement de 2.000 fr. prévue par l'article 2 du décret du 27 juillet 1930:

M. Cadet, procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Tananarive, à partir du 1er janvier 1940.

M. Darracq, dans l'emploi de président du tribunal de 2e classe de Fort-de-France, à partir du 12 mars 1940 jusqu'au 26 juin 1941 (admis à la retraite pour compter du 27 juin 1941)

M. de Balmann, président du tribunal de 2e classe de Tananarive, à partir du 12 mars 1940.

M. Dumas, dans l'emploi de président du tribunal de 3e classe de Bamako, à partir du 6 janvier 1941 jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941).

M. Ferjus, dans l'emploi de procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Basse-Terre, à partir du 1er janvier 1941 jusqu'au 14 mai 1941 (promotion du 15 mai 1941)

M. Labouré, conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe, à partir du 7 novembre 1940.

M. Leonelli, procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Grand-Bassam, à partir du 3 octobre 1939.

M. Rohmer, dans l'emploi de président du tribunal de 3e classe de Saint-Pierre (Réunion), à partir du 9 avril 1940 jusqu'au 5 août 1941 (reclassé pour compter du 6 août 1941)

M. Thomas, dans l'emploi de juge au tribunal de 3e classe de Basse-Terre, à partir du 30 mai 1940 jusqu'au 10 juin 1941 (promotion du 11 juin 1941).

Art. 4. — Bénéficie de la deuxième majoration de traitement de 1.000 fr. prévue par l'article 2 du décret du 27 juillet 1930:

M. Marius Le Prince, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Hanoï, à partir du 23 décembre 1939 jusqu'au 3 août 1941

Art. 5. — Ces dispositions auront leur effet au point de vue de la solde à compter du 1er octobre 1940, uniquement en ce qui concerne les élévations de traitement accordées pour cette date ou pour une date antérieure.

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 28 août 1941, M. Théodose (Jean-Gustave) a été nommé commis de 2e classe des services civils des colonies autres que l'Indochine.

Ce fonctionnaire a été mis à la disposition du gouverneur général, haut-commissaire de l'Afrique française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 11 août 1941, M. Lovet (Jean) a été nommé commis de 3e classe des services civils des colonies autres que l'Indochine.

Ce fonctionnaire a été mis à la disposition du gouverneur général, haut commissaire de l'Afrique française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 25 août 1941, M. Toupillier (Pierre-Alfred-Hector), instituteur de 5e classe du cadre de la Seine, titulaire de la licence ès lettres et du diplôme d'études supérieures, est détaché à la Guadeloupe et désigné pour y exercer les fonctions de professeur licencié de 6e classe du cadre local.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 22 août 1941, M. Ali Diallo, planton de 1re classe du cadre auxiliaire du gouvernement général de l'Afrique occidentale française, a été relevé de ses fonctions.

Par arrêté no 177 du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 21 août 1941, M. Dupont (Pierre), membre permanent hors classe de l'école française d'Extrême-Orient, a été placé dans la position hors cadre sans solde prévue par l'article II du décret du 1er novembre 1928 et mis à la disposition du résident supérieur du Cambodge, pour exercer les fonctions de secrétaire général de l'institut indigène d'études du bouddhisme du Petit Véhicule et de conservateur de la bibliothèque royale du Cambodge.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 23 août 1941, ont été titularisés dans le personnel des administrateurs des colonies, au grade d'administrateur adjoint de 3e classe, les élèves administrateurs dont les noms suivent:

(Pour compter du 15 avril 1940.)

M. Perilhou (Jean).

(Pour compter du 10 octobre 1940.)

M. Joffre (André).

(Pour compter du 15 octobre 1940.)

MM. Bousquet (Lucien).
Sutile (Abel-Georges).
Maniglier (Georges).

(Pour compter du 20 octobre 1940.)

M. Daviet (Roger).

(Pour compter du 2 novembre 1940.)

M. Berge (Philippe).

(Pour compter du 4 novembre 1940.)

MM. Le Compte (Henri).
Lafaix (Pierre).
Rey (Raymond).

(Pour compter du 1er mai 1941.)

M. Ferrandi (Jacques).

(Pour compter du 4 mai 1941.)

MM. Henno (Pierre).
Laffite (René).
Moncougut (André).
Fay (Pierre).

Les promotions ci-dessus porteront effet, au point de vue pécuniaire, du 1er octobre 1940 pour celle qui est antérieure à cette date, et de leur date pour les autres.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 21 août 1941, M. Eudes (Jean), classé en vertu des lois des 30 janvier 1923 et 18 juillet 1924, a été nommé commis de 3e classe stagiaire des services pénitentiaires coloniaux.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Avis de tirage 5 p. 100 amortissable 1920.

Le 16 septembre aura lieu au ministère de l'économie nationale et des finances, le tirage au sort des trois séries du fonds 5 p. 100 amortissable 1920, dont les titres seront remboursables à compter du 1er novembre 1941.

Ce tirage aura lieu dans le hall de la Dette publique, 29 et 31, rue du Bac, à 10 heures du matin dans les conditions habituelles.

Avis de tirage. — Obligations 5 p. 100 amortissable 1938.

Le 15 septembre 1941 aura lieu au ministère de l'économie nationale et des finances, le tirage au sort des douze séries du fonds obligations 5 p. 100 amortissable 1938 dont les titres seront remboursables à compter du 15 novembre 1941

Ce tirage aura lieu dans le hall de la Dette publique, 29 et 31, rue du Bac, à 10 heures du matin dans les conditions habituelles.

Ministère de l'agriculture.

Décision du bureau national de répartition de la pomme de terre réglementant la répartition des pommes de terre de semence pour la campagne 1941-1942.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1941, page 3676, 2e et 3e colonne, remplacer le titre V, Prix, par la rédaction suivante:

« Le prix des plants d'une variété déterminée, nu, départ, taxes et marge d'expéditeur non comprises, sera celui fixé pour les pommes de terre de consommation de cette variété au moment de la livraison, majoré:

« *a*) De la prime de semence;
« *b*) De la prime de calibrage.

« Toutefois, le prix de consommation applicable pour les variétés: Etoile du Léon, Royal Kidney, Duchesse, est 175 fr. et pour la variété Bintje, 155 fr.

« La prime de semence est fixée à:

« *Groupe Ier*

		francs.
« Sélection	Classe A	130
	Classe B	100
	Classe C et CR	75
« Multiplication		25
« Pommes de terre pour plantation		Néant.

« *Groupe II*

	francs.
« Classe A	100
« Classe B	75
« Classe C et CR	50
« Multiplication	20
« Pommes de terre pour plantation	Néant. »

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels
R. Bayon-Tarbe.